

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes**

**A.M. 25-04-2023**

**M.B. 07-09-2023**

La Ministre en charge de l'agrément des prestataires de soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2018 fixant la procédure d'agrément autorisant les praticiens de l'art dentaire à porter un titre professionnel particulier, l'article 3 ;

Vu l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes ;

Considérant que Monsieur ARYANPOUR Sam a été nommé deux fois, en qualité de membre effectif et de membre suppléant ;

Considérant que l'Ecole dentaire de l'Université catholique de Louvain a proposé un membre suppléant en lieu et place de Monsieur ARYANPOUR Sam ;

Considérant que Messieurs CESA Michaël, CUSTERS Olivier et Madame HUMBERS Nathalie sont démissionnaires ;

Considérant que la Chambre Syndicale Dentaire et la Société Médicale Dentaire ont proposé des membres en remplacement de leurs membres démissionnaires ;

Considérant que le membre visé à l'article 1<sup>er</sup> remplit les conditions fixées à l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 07 mars 2018 précité ;

Considérant le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir la participation équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres en remplacement des membres démissionnaires,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>. - §1<sup>er</sup>.** A l'article 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, de l'arrêté ministériel du 04 novembre 2019 portant nomination des membres de la commission d'agrément des dentistes généralistes sont apportées les modifications suivantes :

<b>Membres effectifs</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur MAAMARI Alain	Monsieur ATASH Ramin

Madame VANHEE Tania	Monsieur SHAYEGAN Amir
Monsieur VANHEUSDEN Alain	Madame MAINJOT Amélie
Madame KOENIG Vinciane	/
Monsieur ARYANPOUR Sam	Madame Caroline GILLARD
Madame LELOUP Gaëtane	Madame HARDY Chloé

**§2.** A l'article 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, du même arrêté sont apportées les modifications suivantes :

<b>Membres effectifs</b>	<b>Membres suppléants</b>
Monsieur GONTHIER Bruno	Monsieur DEVRIESE Michel
Madame BOLLY Julie	Madame METO MBOUOPDA Anne
Madame LOUSSE Laetitia	Madame DELORME Charlotte
Madame VAN CLEYENBREUGEK Diane	Monsieur EVRARD Michel
Monsieur CLEYMANS Philippe	Monsieur MOURAD Rami
Madame TURIN Sophie	Madame FATHI Sara

**Article 2.** - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 25 avril 2023.

V. GLATIGNY